



Cas pratique visant des salariés d'une auto-école

Par **mareva**, le **06/05/2008** à **15:13**

Bonjour!!  Image not found or type unknown

Voilà, dans un cas pratique donné en examen en M1 en droit du travail, on nous posait la question de savoir si lorsqu'un employeur (en l'espèce il tenait une auto-école) ne recrute que des salariés à mi-temps il est ou non exonéré de charges?

Il fallait répondre en citant l'article approprié du code du travail.

Comme je ne l'ai pas trouvé et que je me pose toujours la question, j'en appelle à vos lumières...  Image not found or type unknown

Merci d'avance..  Image not found or type unknown